



Demander la double nationalité franco italienne

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis née en France de parents français. Mes deux grands pères (paternel et maternel) étaient italiens (de naissance et de nationalité) mais ont été naturalisés français à leur demande.

Je passe beaucoup de temps en Italie pour mes vacances et j'y ai également passé une grande partie de mon enfance. Mon grand père souhaite me faire donation de son appartement en Italie, donc j'aurais bientôt une adresse dans le pays.

Je souhaite, pour des raisons sentimentales essentiellement, acquérir la double nationalité franco italienne. D'autant, que l'âge de la retraite venue, je compte m'installer en Italie définitivement.

Ma démarche est-elle envisageable ? Si non, existe t-il des dérogations ? (après tout, je ne suis pas responsable du changement de nationalité de mes grands parents). Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame

Ma démarche est-elle envisageable ? Si non, existe t-il des dérogations ? (après tout, je ne suis pas responsable du changement de nationalité de mes grands parents).

Afin d'acquérir la nationalité italienne vous devez faire auprès des autorités italiennes une demande de réintégration dans la nationalité.

Les conditions exactes de cette demande doivent être demandées auprès des autorités italiennes. Cependant l'une d'entre elles est la condition de résidence depuis au moins 3 ans dans le pays.

Cordialement

Par Visiteur

Madame

Votre demande relève du droit italien et non du droit français. De ce fait pour ne pas vous induire en erreur une orientation vers les autorités italiennes semble être une solution des plus judicieuses.

Je ne vais tout de même pas vous induire en erreur sur un droit qui ne relève pas de notre compétence.

Cordialement

Par sou

Chère Madame,

Pour la demande de la nationalité italienne et le transfert de votre retraite je vous recommande le cabinet Italien Giambrone Law, veuillez décrire votre situation a cet email: souad.habibi@giambrone.com